



FORMATION 125

Cette formation se fait sur des véhicules appartenant à l'établissement soit sur 125 cm³ moto ou 125cm³ scooter et relié par radio obligatoirement entre élève et moniteur durant la formation pratique. L'équipement 2 roues homologué est obligatoire par l'élève pour la formation (à apporter par ses soins).

Cette formation doit être faite par un moniteur moto diplômé de l'autorisation d'enseigner pour cette catégorie.

Le déroulement :

-

La formation théorique : (2 heures)

Elle est focalisée sur la sensibilisation aux dangers liés à la moto, l'importance de s'équiper avec une bonne protection (casque homologué à la bonne taille avec dispositifs réfléchissants, blouson etc...).

La formation pratique hors circulation : (2 heures sur plateau)

Elle permet de prendre en main la moto avec un bon positionnement sur la moto, une prise en main à allure lente et également à allure normale avec l'importance du regard. De plus, vous aurez une connaissance sur les techniques d'urgences (freinages ou évitements d'obstacles) ainsi que des notions d'équilibre à avoir avec et sans passager...

La formation pratique en circulation : (3 heures en circulation)

Après la partie théorique et la partie hors circulation, il est temps de mettre en application ce que vous avez appris auparavant. Vous devez être capable d'adapter votre vitesse aux circonstances de la circulation, de bien choisir votre voie de circulation, de savoir passer les intersections en toute sécurité, de savoir négocier un virage etc..

A la fin de cette formation, nous vous délivrons une attestation sous forme de carte avec une photo d'identité qui vous permettra de justifier votre formation 7 heures auprès des forces de l'ordre ainsi que de votre assurance.

Formation à la conduite d'un deux roues motorisés hors circulation et des véhicules de catégorie L5e

Lors de l'entraînement moto, il n'y a pas de toilettes ou d'abri à proximité.

-